



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

Mémoire dans le cadre des consultations

Recherche, analyse et rédaction :

Antoine Côté, Président

Correction :

Francis St-Laurent, Vice-président

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 65 000 étudiants, répartis dans 21 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

Unis par la force d'une voix

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec) H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	4
ENGAGEMENT CITOYEN	5
MILIEU SCOLAIRE	5
NIVEAU PRIMAIRE ET SECONDAIRE	5
NIVEAU COLLÉGIAL	6
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	8
ASSOCIATION ÉTUDIANTE	8
SOCIÉTÉ CIVILE	9
PLACE DES JEUNES AU SEIN DE L'ÉTAT	9
PARTICIPATION ÉLECTORALE	10
OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE	12
RÔLE DU RÉSEAU COLLÉGIAL	12
CONCERTATION RÉGIONALE	13
CONCERTATION JEUNESSE RÉGIONALE	13
INCITATIF À LA MIGRATION EN RÉGION	14
MOBILITÉ ÉTUDIANTE	14
MOBILITÉ POUR JEUNES TRAVAILLEURS	15
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	16
SERVICES D'ORIENTATION	16
SERVICES DE SOUTIEN	17
SERVICES SOCIOCULTURELS ET SPORTIFS	17
CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE-ÉTUDE	18
EMPLOI	20
CONDITIONS DE STAGE	20
ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE	20
ENVIRONNEMENT	22
SANTÉ ET CONDITIONS DE VIE	23
LUTTE À L'ITINÉRANCE ET INSERTION SOCIALE DES JEUNES	23
LUTTE À L'INTIMIDATION	23
CONCLUSION	25
RÉSUMÉ DES ORIENTATIONS	26
BIBLIOGRAPHIE	29

Introduction

Bien que la Fédération étudiante collégiale du Québec représente des cégépiens d'un peu partout à travers la province et qu'elle fasse de l'éducation, surtout au collégial, son thème de revendications principal, elle se targue aussi de parler au nom de la jeune génération. En effet, bien qu'elle traite de l'accessibilité financière et géographique aux études, de la condition de vie des collégiens dans des situations particulières ou de la qualité de la formation au cégep, les enjeux de la jeunesse ont toujours été fort présents dans le discours de la Fédération. C'est d'ailleurs peu surprenant quand on prend conscience de l'âge moyen de ses membres.

Dans cet ordre d'idées, la FECQ avait participé aux consultations organisées par le précédent gouvernement du Québec au sujet du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse. L'adjoint parlementaire à la jeunesse de la Première ministre de l'époque, Léo Bureau-Blouin, n'était pas étranger à nos revendications. La Fédération a pu y faire la promotion de ses idées pour la jeunesse et le Québec de demain.

Par ailleurs, cette politique est cruciale dans l'élaboration des mesures gouvernementales envers la jeunesse, car c'est elle qui jette les bases de la Stratégie d'actions jeunesse, puis des plans d'action qui y sont associés. À travers ce processus, de grandes sommes sont allouées à divers projets pour les jeunes du Québec.

Récemment, le nouveau gouvernement a annoncé son intention de reprendre les discussions entourant cette politique, notamment en raison que certains groupes, comme les jeunes chambres de commerce, avaient été exclues de la précédente consultation. La FECQ a été ravie d'apprendre que le travail accompli précédemment par l'ancien gouvernement ne sera pas complètement perdu et qu'il demeure la base de la Politique québécoise de la jeunesse qui verra sous peu le jour. Tant de travail effectué, dans la perspective de faire du Québec un endroit meilleur pour les jeunes, ne doit pas être balayé de la main pour de simples considérations partisans.

Ainsi, la Fédération étudiante collégiale du Québec se fait un plaisir de contribuer à nouveau à bâtir une politique à l'image de la jeune génération. À l'intérieur des pages de ce mémoire, les revendications de la Fédération sont regroupées en plusieurs thèmes : l'engagement citoyen, l'occupation dynamique du territoire, la persévérance scolaire, l'emploi, l'environnement et la santé. Évidemment, ces revendications ont été rédigées en cohérence avec le document de réflexion du Secrétariat à la jeunesse. Elles sont également inspirées du travail de la FECQ dans les dernières années et sont teintées d'une perspective collégiale. Cependant, elles sont représentatives des moyens que la jeunesse souhaite posséder pour pouvoir se développer.

Engagement citoyen

L'engagement citoyen, bien que n'étant pas incluse dans la formation régulière des étudiants de tous les paliers d'éducation est une façon d'apprendre qui n'a pas d'égal. Bien que ce ne soit pas centré sur de la théorie ou une matière académique, l'engagement permet de développer des compétences interpersonnelles très importantes dans la formation d'un adulte complet. Le leadership, l'esprit critique, l'entrepreneuriat, le travail en groupe, le sens de l'initiative sont quelques exemples de compétences qui, bien que légèrement abordées au courant du cursus scolaire, ne peuvent être réellement consolidées que par l'engagement, qu'il soit académique, parascolaire, bénévole, sportif ou socioculturel.

La FECQ entend profiter de l'occasion du renouvellement de la politique jeunesse pour réaffirmer l'importance de la participation citoyenne dans la formation des jeunes, et ce, à plusieurs égards. Les contenus des cours développés au primaire et au secondaire méritent d'être revus. La place des cégeps dans ce développement citoyen mérite d'être reconnue. La façon de reconnaître l'engagement des étudiants et la place des associations étudiantes dans les consultations qui touchent leurs membres devraient faire l'objet d'une grande réflexion également. Enfin, en dehors des institutions scolaires, il est impératif d'encourager la participation des jeunes à l'appareil étatique, que ce soit lors des élections ou dans les sociétés d'État.

Milieu scolaire

C'est à l'école que le désir de l'engagement doit d'abord être développé. L'encadrement dont bénéficient les élèves dès leurs premières années du primaire permet d'encourager les jeunes à s'impliquer et à s'engager dans toutes sortes d'activités. C'est d'abord à travers celles-ci que les élèves du primaire acquièrent davantage d'autonomie.

Par la suite, au secondaire, au cégep ou à l'université, les différentes opportunités qui s'offrent aux étudiants et l'encouragement des personnes ressources permettent d'amorcer ou de poursuivre son engagement. La FECQ demeure convaincue de l'importance des institutions scolaires dans le développement de la conscience citoyenne.

Niveau primaire et secondaire

La majorité du développement personnel des enfants a lieu pendant les douze années de leur parcours primaire et secondaire. C'est lors de cette période que toutes les bases de notre vie sont acquises, d'apprendre à lire, jusqu'à nos relations interpersonnelles ; tout y passe. Nous croyons que c'est le meilleur moment pour développer l'envie de s'engager, de s'impliquer, d'améliorer son environnement.

Toutefois, une certaine maturité est également nécessaire pour pouvoir assimiler toutes les notions reliées à la société, à l'entrepreneuriat, au système démocratique, à l'histoire et à la citoyenneté. De jeunes enfants du primaire ne sont pas nécessairement aptes à bien cerner les subtilités de notre modèle de démocratie, par exemple. Ils ne sont pas prêts à parler de l'histoire récente ou des enjeux politiques d'actualité. Par contre, les jeunes qui entament les dernières années de leur secondaire, eux, le sont.

La FECQ croit que ces jeunes méritent un cours qui est dédié à l'enseignement citoyen. Un cours qui aborderait les enjeux québécois, canadiens et internationaux d'actualité. Cette formation, qui serait donnée au deuxième cycle du secondaire, pourrait également traiter de notre démocratie, de notre

histoire récente, d'économie et de dilemmes publics. Elle pourrait couvrir une multitude de sujets très variés, mais aurait pour objectif de former l'esprit critique des jeunes et de les amener à se forger une opinion politique. De plus, comme un peu moins de la moitié des Québécois diplômés d'un cégep ou une université au courant de leur vie¹, il est crucial que ce cours soit dispensé au secondaire, pour toucher un maximum d'élèves.

La Fédération est convaincue qu'il est possible d'optimiser les cours qui existent déjà à l'intérieur du cursus scolaire pour intégrer ces compétences. Les cours d'histoire présentent une répétition qui est aberrante et le cours de monde contemporain traite de sujets plutôt limités. C'est à cet endroit que les efforts devraient être concentrés. Bien que ce ne soit pas de la juridiction du secrétariat à la jeunesse, il est de notre avis qu'il est possible de travailler de concert avec le MEESR pour arriver à bien outiller notre jeunesse.

Il apparaît primordial de recentrer les efforts gouvernementaux à cet effet, car l'engagement est un élément clé du développement d'une conscience citoyenne. C'est en étant confronté à plusieurs dilemmes et opinions que les jeunes seront en mesure de s'identifier à une cause, à un groupe ou à un modèle. Avec ce sentiment d'interpellation, plus d'entre eux s'engageront par la suite et auront ce désir d'améliorer la société dans laquelle ils vivent.

Orientations suggérées :

1. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de l'éducation citoyenne des enfants d'âge primaire et secondaire et que la Politique jette les bases de nouveaux travaux de réflexions à cet effet.*
2. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, indique l'importance de l'éducation à la citoyenneté dans la formation des étudiants de deuxième cycle du secondaire.*
3. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, réaffirme l'importance de l'engagement en milieu scolaire dans le développement de la conscience citoyenne.*

Niveau collégial

C'est sans surprise que la FECQ désire rappeler l'importance de la formation collégiale dans le développement citoyen. Confrontés à des disciplines nouvelles, dans un nouvel environnement, avec de nouvelles méthodes d'apprentissage où l'autonomie occupe une place centrale, les cégépiens ne peuvent qu'évoluer et porter un regard nouveau sur leur État, notamment sur leur système d'éducation. Évidemment, ce mémoire ne vise par le ministère de l'enseignement supérieur, mais il permet de cerner le réseau collégial pour bien comprendre quelle place il occupe dans le développement de ceux qui y étudient.

¹ MESRST : « L'enseignement supérieur pour tous. Cahier thématique : L'accessibilité et la participation aux études supérieures » 2012, MESRST [En ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/cahier_accessibilite_enseignement_superieur.pdf, (Page consulté le 13 août 2015).

Ensuite, il est nécessaire de rappeler que la forme dans laquelle les cégeps dispensent leur formation en fait de réels promoteurs de la réflexion critique. Critiquer des auteurs en cours de littérature, apprendre les courants de pensée des grands théoriciens en philosophie, découvrir la culture associée à la langue anglaise, développer son désir de retrouver un équilibre sain en éducation physique : les cours de base sont un élément clé de la formation citoyenne. De plus, les conférences académiques, les ateliers sur divers sujets sociopolitiques, les projections de documentaires et les débats organisés à l'intérieur du cégep permettent d'ajouter des éléments supplémentaires à cette formation.

Également, la plupart des étudiants du niveau collégial sont en réflexion au sujet de leur choix de carrière. Les étudiants qui poursuivent une formation préuniversitaire tentent de choisir, puis de rejoindre un programme universitaire qui leur conviendra. Ils comparent les cursus académiques, les universités et les différentes options qui y sont associés. Les étudiants techniques, pour leur part, évaluent la possibilité de rejoindre le marché du travail à la fin de leur DEC ou plutôt de continuer vers l'université. Dans tous les cas, cette réflexion pousse les étudiants à réfléchir à ce qui les motive, ce qui les intéresse et ce qui leur permettrait de s'épanouir pour le reste de leur vie. Ces pensées occupent une grande place dans la formation d'un citoyen. Elles permettent d'établir quelles sont les priorités d'un individu, quelles sont ses compétences, quels sont ses intérêts profonds.

Aussi, il va sans dire que les possibilités d'implication et d'engagement ne manquent pas au cégep. Journal étudiant, comité politique, club de voyage humanitaire, club entrepreneur, café étudiant, association étudiante, équipes sportives, groupes de musique ou de théâtre : ce ne sont vraiment pas les activités extrascolaires qui manquent ! C'est à travers celles-ci que l'étudiant découvre ses passions. C'est pourquoi la FECQ croit que la Politique québécoise de la jeunesse doit reconnaître le réseau collégial comme un terreau fertile d'engagement citoyen.

Enfin, pour que le réseau collégial puisse également former non seulement des travailleurs compétents, mais aussi de jeunes citoyens, il doit avoir à sa disposition les moyens de se concerter pour faire face à ses défis, localement. En région, les cégeps sont généralement les seuls représentants de l'enseignement postsecondaire. Ils doivent développer les mécanismes pour traiter des enjeux qui leur sont propres : évaluer la possibilité de nouveaux programmes d'études, développer le transport en commun, réfléchir au logement disponible pour la communauté étudiante, approcher différents commerces pour offrir des rabais étudiants, bâtir un nouveau campus dans une autre municipalité des environs, etc. Le milieu collégial a besoin d'être implanté dans sa communauté et pour se faire, il doit se concerter.

Orientations suggérées :

4. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse le cégep comme un milieu unique et privilégié d'implication, de découverte de soi, de développement de la conscience citoyenne et de compétences comme l'entrepreneuriat et le leadership.*
5. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, contribue à la volonté des acteurs du milieu collégial de se concerter.*

Reconnaissance de l'engagement étudiant

La FECQ est fière d'avoir participé aux différentes discussions qui ont mené à l'automne 2005 aux premières mentions sur le bulletin collégial de l'engagement étudiant. De ce fait, après avoir rempli le formulaire adéquat, le temps investi par un étudiant dans une activité extrascolaire obtient désormais une reconnaissance institutionnelle, accessible aux universités ou aux employeurs.

Ces derniers, dans plusieurs situations, recherchent davantage que des jeunes ayant bien assimilé les théories académiques, mais bien des êtres complets, qui ont surtout du leadership, de l'initiative et de la créativité. C'est une façon de reconnaître les compétences acquises à l'extérieur des salles de classe. Surtout, c'est la meilleure façon d'encourager les cégépiens à s'engager dans différentes activités. Bien qu'il soit important que l'engagement se fasse d'abord avec abnégation, la Fédération croit que la promesse d'une certaine forme de reconnaissance est un facteur stimulant à s'engager.

Pour poursuivre dans cette lancée, la FECQ croit que l'octroi de crédits supplémentaires serait indéniablement à mettre de l'avant. En fait, les compétences acquises via l'engagement sont similaires à celles qu'on vise à obtenir dans un cours complémentaire. Traitant d'un sujet parallèle à sa formation principale, dans les deux cas l'étudiant est principalement en exploration. Si un cadre est donné à ces activités et qu'elles permettent d'atteindre des objectifs d'autres cours, pourquoi ne pas le reconnaître au moyen de crédits également ?

Orientation suggérée :

6. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, réfléchisse à la possibilité d'octroyer des crédits en reconnaissance de l'engagement étudiant, en plus de la mention au bulletin.*

Association étudiante

Depuis le début des années 50, les associations étudiantes font partie du paysage politique québécois. La plupart de ces associations collégiales ont vu le jour quelques années seulement après la formation de leur collège. Les étudiants ont la volonté de se doter d'organisations solides qui défendent leurs intérêts et s'expriment publiquement sur les enjeux qui les interpellent.

Bien qu'occupant une place certaine dans la balance du pouvoir et la contestation publique de certaines politiques gouvernementales, les associations étudiantes font également des contributions essentielles au développement du Québec. Loin de s'en tenir à contester, les associations étudiantes savent aussi proposer des alternatives aux situations qui leur déplaisent et elles mettent l'épaule à la roue lorsque vient le temps de réfléchir aux politiques de gouvernances des affaires jeunesse ou de l'éducation au Québec. Les étudiants étant eux-mêmes présents à l'intérieur du système d'éducation québécois, ils sont à même de témoigner de leur réalité. Bien sûr, il ne faut pas négliger l'apport qu'ils peuvent aussi avoir en tant que citoyens, contribuables ou travailleurs.

Localement, on peut penser au travail effectué par l'association étudiante du Cégep de Saint-Hyacinthe dans l'implantation du transport en commun gratuit pour ses membres ou à l'excellente initiative de l'association du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour faire de Rouyn-Noranda une ville étudiante, avec plusieurs commerces prêts à offrir des rabais aux cégépiens et universitaires. Au niveau national, les fédérations étudiantes ont participé aux consultations sur l'intimidation et l'homophobie,

maintenant sur la jeunesse et la FECQ sera certainement présente au Forum sur l'Éducation. La volonté des étudiants est claire : ils souhaitent contribuer à leur société.

Ainsi, la Fédération souhaite que l'apport des associations étudiantes dans le débat public soit reconnu, pas seulement comme une voix contestataire, mais comme également capable de contribuer à la construction d'un Québec meilleur, davantage à leur image.

De plus, la FECQ désire que la Politique québécoise de la jeunesse indique l'importance de consulter les associations étudiantes dans l'élaboration des projets qui touchent leurs membres, tant localement qu'à la grandeur du Québec. Les associations ont fait la preuve qu'elles sont capables et qu'elles souhaitent contribuer. Il ne reste qu'à leur donner la place qu'elles méritent.

Orientations suggérées :

7. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'apport des associations étudiantes dans l'éducation politique, la participation citoyenne et les débats publics.*
8. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, indique la nécessité de ne pas négliger les associations étudiantes dans l'organisation et la planification des campagnes et projets visant les étudiants.*

Société civile

Évidemment, la FECQ est convaincue que les institutions d'enseignement sont les meilleurs vecteurs d'engagement citoyen. Par contre, il faut également préparer la sortie des jeunes de ce cadre. C'est cette réflexion qui a poussé le réseau de l'éducation à accorder davantage d'autonomie aux étudiants au fur et à mesure qu'ils poursuivent leurs études. Il est important de diminuer graduellement l'encadrement dont bénéficient les jeunes pour qu'ils puissent éventuellement atteindre leur pleine autonomie.

Place des jeunes au sein de l'état

Or, il est primordial de réunir toutes les conditions dans la société civile pour que les étudiants engagés deviennent des citoyens engagés. Les jeunes sont grandement sous-représentés dans les sphères de décision étatiques². Cela pose deux problèmes.

En premier lieu, le manque de participation des jeunes teinte les politiques publiques, les rendant moins représentatives. Des quelque 257 administrateurs des 22 sociétés d'État du Québec, seulement deux ont moins de 35 ans. Les administrateurs qui font leur entrée au sein d'une société d'État ont en moyenne 51 ans³. Le dialogue intergénérationnel est important et ne peut être complet si les jeunes n'ont pas accès aux lieux décisionnels et si leurs intérêts n'y sont pas représentés.

² MULTIPLES, « L'implication de la jeunesse au profit de la société québécoise », 13 août 2015, Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale, [En Ligne], http://fjrcn.org/wp-content/uploads/2015/08/M%C3%A9moire-PAJ-2015-FJRCN_final.pdf, (Page consultée le 13 août 2013).

³ LABERGE, Éliane, « Places aux jeunes sur les conseils d'administrations. » 17 novembre 2013, FECQ.

En second lieu, l'absence des jeunes nuit à la formation d'une relève administrative. Évidemment, la FECQ est sensible à l'expérience requise pour administrer une société d'État. Quiconque ne peut prétendre y arriver, mais quoi de mieux que la pratique pour se familiariser à un milieu professionnel. La place d'un jeune sur chaque conseil d'administration permettrait d'assurer un roulement adéquat et éviterait que tous les administrateurs quittent en même temps, étant tous sensiblement du même âge.

Orientation suggérée :

9. *Que le gouvernement du Québec modifie la Loi sur les sociétés d'État et réserve un siège d'administrateur aux 18 à 35 ans dans ces sociétés.*
10. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de la participation des jeunes à l'appareil étatique et modifie ses pratiques pour encourager l'intégration des jeunes en ses différentes structures et la relève administrative.*

Participation électorale

Lorsqu'on traite de la participation citoyenne, on ne peut évidemment pas passer outre le processus électoral. C'est l'action démocratique la plus concrète qu'est appelé à faire un électeur dans sa vie. De plus, les changements politiques qui en résultent sont des plus importants pour la gestion des affaires publiques. En effet, la Chambre des Communes, l'Assemblée nationale et les conseils municipaux sont les hauts lieux de décision de notre société et c'est à travers le vote que les électeurs peuvent réellement y exercer une influence et faire entendre leur voix.

La FECQ est fort inquiète du taux de participation des jeunes aux élections, tous paliers décisionnels confondus. Les statistiques de vote sont les principales raisons qui poussent les formations politiques à aborder des enjeux générationnels. Par exemple, le taux de participation des baby-boomers élevé encourage les partis à faire la promotion d'enjeux qui interpellent davantage cette tranche d'âge. Du côté des 18 à 35 ans, le taux de participation bas a l'effet contraire. Comme ce n'est pas électoralement avantageux, les débats publics lors des élections générales ne portent pas ou peu sur la jeunesse. Conséquemment, les jeunes ne se sentent pas interpellés et s'abstiennent de voter. Et la roue continue, diminuant la participation des jeunes et augmentant du fait même le cynisme et l'impression que la classe politique n'est pas redevable envers la population⁴.

Or, il existe des moyens très efficaces qui, mis en place, peuvent briser ce cycle. Lors des élections de 2008, les 18 à 24 ans ont enregistré un taux de participation extrêmement bas à 36,15%⁵. Or, quatre ans plus tard, les enjeux entourant la hausse des frais de scolarité polarisent les jeunes et, devant un sujet qui semble les interpellier, le taux de participation grimpe de près de 26% pour atteindre 62,10%⁶. Cela confirme l'intérêt des jeunes à participer au processus électoral lorsqu'on débat de sujets qui les

⁴ COLLARD, Nathalie « Pourquoi les jeunes ne votent pas? », 18 mars 2014, La Presse [En Ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/elections-quebec-2014/201403/17/01-4748323-pourquoi-les-jeunes-ne-votent-pas.php>.

⁵ DGEQ, « Participation électorale aux élections générales de 2012 au Québec », 19 décembre 2012, DGEQ, [En Ligne] <http://www.electionsequbec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=5327>.

⁶ DGEQ, « Participation électorale aux élections générales de 2012 au Québec », 19 décembre 2012, DGEQ, [En Ligne] <http://www.electionsequbec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=5327>.

apostrophent. La FECQ souhaite que les structures en place redoublent d'efforts pour que le taux de participation électorale cesse d'être proportionnel à l'âge des électeurs.

Aux élections générales suivantes, en avril 2014, le DGEQ met en place des bureaux de vote dans les institutions d'enseignement supérieur. Ainsi, les cégépiens et les universitaires peuvent voter dans leur circonscription d'origine, depuis leur lieu d'études. 54 671 étudiants se sont prévalus de ce droit sur leur campus⁷. Bien que cela ne représente qu'environ 15% des électeurs, la proximité du processus électoral avec l'étudiant en fait une participation citoyenne plus active. Par ailleurs, excluant 2012, c'est l'année où le taux de participation des 18 à 24 ans est le plus haut de toutes les élections des années 2000.

Ainsi, la FECQ souhaite que la Politique québécoise de la jeunesse s'intéresse activement à la participation électorale des jeunes. Nous croyons que l'appropriation par les jeunes des enjeux et processus électoraux est primordiale. Pour y arriver, il faut inciter les jeunes à voter, les interpeller avec des enjeux qui leur sont propres et optimiser le mode de votation sur les campus.

Orientations suggérées :

11. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, jette les bases d'une réflexion sur la participation électorale des jeunes, particulièrement au sujet de la loi électorale, des obligations des partis politiques et de la promotion du vote.*
12. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'impact des bureaux de vote sur les campus collégiaux et universitaires sur le taux de participation électorale des jeunes et évalue les façons d'optimiser ce mode de votation.*

⁷ CLOUTIER, Louis. BOUTROS, Magdaline. « 15% des étudiants admissibles ont votés sur les campus », 5 avril 2014, Le Devoir, [En Ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/404679/15-des-etudiants-admissibles-ont-vote-sur-les-campus>.

Occupation dynamique du territoire

L'occupation dynamique du territoire est l'une des préoccupations les plus anciennes des Québécois. Déjà, à l'arrivée des colons français, le souci de peupler les régions éloignées de la Nouvelle-France était présent. Encore aujourd'hui, et ce depuis plusieurs décennies, la vitalisation de nos régions, leur autonomisation et leur développement est au cœur des politiques du gouvernement.

Les phénomènes d'urbanisation au Québec ne datent pas d'hier. En effet, de 1851 à 1901, la proportion de Québécois vivant en milieu urbain a doublé.⁸ Dès lors, les grandes villes possédaient plus de moyens et un déséquilibre s'est créé entre les régions rurales et urbaines. Les services de santé, les institutions scolaires et les bureaux gouvernementaux nécessitent un large bassin de population pour pouvoir fonctionner efficacement et il a fallu repenser notre façon de faire pour offrir à tous une qualité de vie et des opportunités similaires.

Ainsi, un équilibre s'est installé entre les économies possibles dans un système centralisé et la proximité offerte par un fonctionnement régionalisé. Les cégeps illustrent bien cet équilibre qui existe entre les institutions et le ministère. La FECQ est particulièrement sensible au rôle qu'occupe le réseau collégial dans le développement régional, tout en se penchant sur la concertation régionale et la migration des jeunes.

Rôle du réseau collégial

La formation des cégeps en 1967 est l'un des plus beaux héritages de la Révolution tranquille du gouvernement de Jean Lesage. C'est un joyau du système d'éducation québécois, particulièrement parce qu'il s'adapte parfaitement aux réalités territoriales. En effet, avec ses établissements dans toutes les régions du Québec, ce système unique au monde permet d'améliorer l'accessibilité géographique aux études supérieures.

La FECQ ne souhaite ni faire l'éloge d'un système qui a déjà fait ses preuves ni s'adresser aux mauvaises personnes en traitant de façon excessive de l'éducation, simplement, il nous apparaît important de s'inspirer de modèles qui fonctionnent pour faire face aux défis de notre époque en matière d'occupation du territoire.

Tout d'abord, les cégeps permettent de garder les jeunes en région. En effet, les institutions d'enseignement supérieur ont généralement un rayon d'influence qui pousse les étudiants à migrer, au profit des grands centres et au détriment des régions éloignées⁹. Avoir accès à un établissement où recevoir une formation de bonne qualité près du domicile familial de ses parents renverse cette tendance. Également, nous savons que les jeunes qui étudient dans leur ville d'origine sont plus enclins à s'y établir par la suite et d'ainsi contribuer au développement économique des alentours.

La décentralisation du réseau collégial a également permis à ces institutions de se régionaliser, c'est-à-dire de s'adapter selon les besoins qui leur sont propres. Ainsi, les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs peuvent être amoindries par la fluctuation des cohortes dans les programmes

⁸ SERVICE NATIONAL DU RÉCIT DE L'UNIVERS SOCIAL, « L'urbanisation », [En ligne], <http://primaire.recitus.qc.ca/sujets/10/population/3760> (Page consultée le 2015-08-05).

⁹ IREC. « Un programme de mobilité étudiante pour les CÉGÉPS », Avril 2015, FECQ, [En Ligne], http://www.fecq.org/wp-content/uploads/2015/05/Programme_mobilite_etudiante_FECQ.pdf.

correspondants au cégep local. Par exemple, le campus à La Tuque du Collège Shawinigan diplôme chaque année une dizaine de techniciennes en soins infirmiers : suffisamment pour répondre aux besoins criant de la ville en matière de santé. Le centre d'études collégial s'est adapté pour répondre à un besoin de sa région. Évidemment, les cégeps ne sont pas au service du marché du travail et doivent former des travailleurs polyvalents. Cependant, le développement des établissements en fonction des créneaux d'excellence régionaux permet de vitaliser les villes éloignées et d'augmenter leur autonomie en matière d'emploi.

La Fédération souhaite ainsi réaffirmer l'importance de s'inspirer du modèle collégial pour répondre aux besoins régionaux, notamment en matière d'éducation, mais aussi d'emploi.

Orientation suggérée :

- 13. Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance du réseau collégial dans l'occupation dynamique du territoire, particulièrement en ce qui a trait à la rétention régionale des jeunes et à l'insertion des jeunes à l'emploi.*

Concertation régionale

La concertation régionale est d'une importance capitale pour le Québec. La façon dont le développement territorial s'est effectué a amené aux régions de la province des réalités, des défis et des ressources différents. Il est impératif que ces régions se concertent pour trouver les moyens qui leur soient réellement pour surmonter les épreuves qui leur sont propres.

Il est important de maintenir en place les plateformes citoyennes qui encouragent la discussion. Ces lieux permettent aux jeunes d'aborder les enjeux qui les touchent pour la première fois pour la plupart et de mettre en contacts tous les élus des différents paliers d'un même endroit. Il faut trouver de nouveaux moyens de répondre aux besoins des citoyens et des entreprises, ce que faisait auparavant les conférences régionales des élus (CRÉ) et les centres locaux de développement (CLD).

Orientation suggérée :

- 14. Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, soit sensible à l'importance de se concerter localement sur les enjeux qui sont propres aux différentes communautés.*

Concertation jeunesse régionale

De façon plus circonspecte, la FECQ souhaiterait que le Secrétariat à la jeunesse soit sensible à la volonté des jeunes en région à se concerter, se réunir et réfléchir aux besoins de leur communauté. Les Forums jeunesse ont été créés dans le but de remplir cinq mandats : favoriser la représentation des jeunes en région, favoriser la concertation des jeunes avec leurs représentants locaux, exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse, promouvoir l'implication sociale des jeunes et coordonner les agents d'action citoyenne.

Or, la fin du financement du réseau des Forums jeunesse est inquiétante. Nous demandons donc que les Forums jeunesse régionaux se voient octroyer au moins un montant minimal qui leur permettrait de survivre. Entre autres, le rôle-conseil des Forums jeunesse régionaux est primordial. Sans eux, qui

le gouvernement consultera-t-il lorsqu'il souhaitera s'adresser à la jeunesse ? Les associations étudiantes représentent bien des jeunes, mais rien qu'une portion de ceux-ci et les ailes jeunesse des partis politiques ne peuvent prétendre représenter l'entièreté de leur génération compte tenu des notions partisans qui s'y mêlent. Pour leur part, les Forums jeunesse sont à la fois représentatifs de différents milieux d'où provient la jeunesse, mais également des différentes régions couvertes par ces organisations.

Orientation suggérée :

- 15. Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, finance le réseau des Forums jeunesse régionaux à hauteur d'au moins 2,28 M\$ pour leur permettre de continuer leurs activités.*

Incitatif à la migration en région

La mobilité des jeunes est un sujet dont la FECQ parle beaucoup depuis un an. La Fédération souhaite répondre à un problème démographique important et croit qu'encourager les étudiants à migrer vers les régions dévitalisées permettrait d'y raviver l'économie et d'assurer une certaine stabilité aux établissements collégiaux en difficulté.

Dans la dernière année, la FECQ a effectué une tournée des régions du Québec pour tenter de cerner les problèmes que vivent les cégeps éloignés. Dans ce contexte, elle a aussi pu discuter avec Place aux jeunes en région, afin de déterminer leur *modus operandi*. La Fédération s'en est largement inspirée pour bâtir son programme de mobilité étudiante.

Mobilité étudiante

Au cours des 15 prochaines années, de grandes variations démographiques frapperont les cégeps. D'ici 2020, on estime qu'il y aura 22 000 étudiants de moins dans le réseau collégial, une baisse d'effectif qui sera immédiatement suivie d'une hausse de 27 000 cégépiens jusqu'en 2027. Or, les cégeps éloignés seront davantage touchés par les variations négatives des cinq prochaines années, alors que les cégeps des grands centres seront presque exclusivement les bénéficiaires de la croissance d'effectif étudiant qui suivra.

Le constat est simple : le déséquilibre entre les cégeps éloignés et les cégeps des grands centres s'accroît. Un phénomène si important que certaines régions pourraient, d'ici 15 ans, assister à la fermeture de leur seul établissement d'enseignement supérieur, c'est-à-dire leur cégep.

Ainsi, après avoir écouté l'ensemble de la communauté collégiale, la FECQ met de l'avant plusieurs recommandations pour remédier à cette problématique. Cependant, elle va encore plus loin en proposant au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MÉESR) un programme de mobilité étudiante interrégionale. La Fédération y explique ses motivations et les modalités qui devraient être appliquées pour mettre en place une solution simple, peu coûteuse et porteuse pour l'avenir de notre réseau collégial et des régions éloignées du Québec.

La FECQ souhaite que la Politique québécoise de la jeunesse fasse la promotion de la mobilité étudiante interrégionale. En s'adressant à la jeunesse pour revitaliser les régions, le Secrétariat à la

jeunesse pourrait financer l'implantation de ce programme qui serait par la suite supporté par le MEESR.

Orientations suggérées :

16. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, fasse la promotion d'un programme de mobilité étudiante interrégionale et que le Secrétariat à la jeunesse en finance l'implantation.*
17. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, soit sensible à la crise de recrutement et de financement qui attend le réseau collégial et qu'il mette de l'avant la mobilité étudiante pour éviter cette crise.*

Mobilité pour jeunes travailleurs

Il est clair pour la FECQ que l'implantation des jeunes travailleurs en région passe d'abord et avant tout par l'arrivée de ces jeunes en région alors qu'ils sont encore étudiants. En effet, si ceux-ci s'établissent dans des villes éloignées, il est plus probable qu'ils décident de s'y établir puisqu'ils auront déjà établi un cercle social, ils auront déjà un logement, bref : ils seront déjà familiers avec l'endroit.

Le deuxième défi des régions éloignées est de demeurer suffisamment attrayant pour que les jeunes qui quittent pour étudier ailleurs reviennent au bercail une fois leurs études terminées. Comme les populations régionales sont en décroissance, il est difficile pour ces villes de rivaliser avec les attraits des grands centres où sont les plus grands cégeps et les universités. Il est clair qu'un plan doit encourager les jeunes à retourner au bercail après leurs études, car ils sont la relève des petites municipalités du Québec. C'est cela qui permettra aux régions de demeurer jeunes et pleines de vie.

Enfin, au contact de l'organisme Place aux jeunes en région, la Fédération s'est familiarisée avec le concept de migration des nouveaux travailleurs vers la région. Bien que nous croyons que de s'attaquer à la crise démographique au niveau étudiant devrait être prioritaire, car elle permet aussi de répondre à plus long terme à une crise de main d'œuvre, encourager la revitalisation générale des régions via les diplômés demeure conséquente avec l'esprit de la FECQ. Nous soutenons pleinement le travail de cet organisme partenaire et sommes solidaires avec sa mission.

Orientation suggérée :

18. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, mette de l'avant l'importance de la rétention régionale des jeunes travailleurs et le retour au bercail des étudiants dans une visée d'occupation dynamique du territoire et qu'un plan de sensibilisation à ce sujet soit mis sur pied.*

Persévérance scolaire

Le décrochage scolaire est une réalité qui inquiète particulièrement la FECQ. Les Québécois qui n'ont pas de diplôme sont plus enclins à vivre dans des conditions de vie plus basses. Bien que ce taux soit en baisse, année après année, les efforts à faire à ce sujet ne sont pas négligeables.

Au collégial, c'est un phénomène très présent. En effet, seuls deux collégiens sur quatre terminent leurs études dans le premier programme auquel ils s'inscrivent, alors qu'un sur quatre terminera son DEC dans un autre programme et un ne sera jamais diplômé¹⁰. Bien entendu, le réseau collégial doit demeurer souple et flexible. Cependant, la FECQ croit que ces tendances statistiques peuvent être inversées par des mesures bien concrètes, notamment en ce qui a trait aux services d'orientation, de soutien et aux mesures de conciliation famille-études.

Services d'orientation

Pour la FECQ, il est clair que les services d'orientation sont importants lorsqu'on traite de persévérance scolaire au collégial. Plusieurs facteurs peuvent influencer un jeune lors du choix de son programme d'études : la disponibilité de celui-ci dans sa région, l'opinion de ses parents, le désir de poursuivre un certain programme universitaire et bien sûr la connaissance qu'il a du réseau collégial et de l'ensemble des cursus qui y sont offerts.

Tout d'abord, un élément particulièrement important à considérer est la promotion des programmes offerts au niveau postsecondaire. Les moyens inégaux des institutions pour faire la promotion de leurs programmes, les trois réseaux différents d'admission qui se retrouvent en compétition au collégial, l'absence de plateforme unique où retrouver toutes les informations et surtout l'absence d'objectifs nationaux de promotion font en sorte que l'étudiant qui s'apprête à faire son choix est mal outillé. Nous croyons qu'un étudiant qui choisit un programme qu'il apprécie, en cohésion avec ses intérêts profonds, est plus enclin à poursuivre sa formation jusqu'à l'obtention de son diplôme. L'État se trouve gagnant d'investir pour que les jeunes connaissent bien les possibilités de l'enseignement supérieur, plutôt que de dépenser pour les tergiversations nécessaires à la découverte de ses intérêts professionnels.

Ensuite, il importe de rappeler que les étudiants qui sont refusés dans un programme au cégep situé dans leur région d'origine ont d'abord le réflexe de s'inscrire dans un autre programme près de chez eux, plutôt que de tenter leur chance dans un autre établissement¹¹. Cela démontre bien l'influence de la disposition géographique et les barrières psychologiques qui découragent les jeunes à se déplacer sur le territoire. La Fédération souhaite que le gouvernement fasse la promotion de la mobilité étudiante interrégionale, tel que déclaré précédemment. Nous estimons que la familiarisation à ce phénomène migratoire encouragerait les jeunes à se déplacer pour réellement choisir un programme, plutôt qu'une institution. Suivant ses intérêts d'abord, l'étudiant serait de surcroît moins enclin à quitter ses cours.

Enfin, l'appropriation d'un cadre professionnel qui mène à un choix académique – et éventuellement un choix de carrière – n'est pas chose si aisée. Depuis plusieurs années, la FECQ travaille avec

¹⁰ MEESR, « Ensemble pour les générations futures : Politique québécoise de la jeunesse document de consultation », 2015, [En Ligne], <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/consultations-jeunesse/documents/consultation-pol-jeune-2015.pdf>.

¹¹ DEMERS, Guy. « Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale », juin 2014, MESRS, [En Ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/sommet/Rapport_final_Chantier_offre_formation_collegiale.pdf.

Academos, une plateforme de mentorat en ligne. Nous sommes convaincus de l'apport que peut avoir cette pratique dans la familiarisation avec certains éléments professionnels et académiques. L'utilisation des nouvelles technologies encourage les jeunes à participer et leur permet par la suite de démystifier plusieurs faits, rendant leur choix plus éclairé.

Orientations suggérées :

19. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de connaître les réseaux collégial et universitaire dans leur ensemble afin de permettre aux étudiants de faire un choix de programme éclairé.*
20. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de choisir un programme selon ses intérêts profonds plutôt que selon sa situation géographique, et fasse conséquemment la promotion de la mobilité étudiante interrégionale.*
21. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, mette de l'avant le mentorat et l'utilisation de nouvelles technologies dans l'optimisation de l'orientation professionnelle.*

Services de soutien

Les services de soutien aux étudiants sont des éléments essentiels à la qualité de vie de nos membres. Les franges des populations étudiantes les plus vulnérables, généralement les plus enclines à abandonner leurs études, ont besoin d'assistance dans différentes sphères de leur vie. Qu'ils aient des difficultés psychologiques, de santé, des troubles d'apprentissage ou qu'ils aient besoin d'aide dans la gestion de leur budget personnel ou de leur alimentation, ces étudiants doivent être soutenus pour pouvoir contribuer à leur société par la suite.

Quoique nécessitant une attention particulière, ils peuvent devenir pleinement des citoyens et des contribuables, au même titre que n'importe quel autre cégépien. C'est pourquoi nous croyons qu'il est du ressort de l'État et des institutions collégiales d'offrir des services adéquats et de qualité, afin de leur permettre de contribuer à l'État en atteignant une plus grande autonomie ensuite.

Orientation suggérée :

22. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, indique comme moyens de persévérance et de réussite scolaire au collégial l'augmentation des services de soutien aux étudiants comme l'orthopédagogie, l'orthophonie, la psychologie, etc.*

Services socioculturels et sportifs

L'apport des services socioculturels et sportifs à la communauté étudiante est très souvent négligé. Encourager la participation des jeunes à l'école passe évidemment par des perspectives d'emploi intéressantes, par une formation générale d'excellente qualité, mais aussi et surtout par la création d'un environnement sain où les jeunes ont envie d'évoluer. Nous avons précédemment expliqué l'importance que revêtent les activités extrascolaires dans la formation d'une conscience citoyenne. Or, il est essentiel de souligner la contribution de ces services à une vie étudiante riche et dynamique. Les

cégeps ne sont pas des terrains de jeux, soyons clairs, cependant, l'arrimage d'activités aux cours permet d'augmenter la motivation des cégépiens et réduit ainsi leurs chances de décrochage. Il suffit par exemple de penser aux athlètes universitaires. Sportifs de haut niveau, les encouragements reliés à la pratique de leur discipline permettent à plusieurs d'accéder à de hautes études, et ce, même si certains d'entre eux ont un dédain naturel pour les activités académiques.

Ainsi, bien que la FECQ s'exprime sur cette réalité dans une perspective postsecondaire, nous demeurons convaincus que les activités parascolaires ont un impact clair sur la persévérance scolaire, et ce, à tous les paliers du système d'éducation.

Orientation suggérée :

- 23. Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance des activités sportives, culturelles et parascolaires dans la lutte au décrochage scolaire.*

Conciliation travail-famille-étude

Que ce soit par choix, par accident, lors d'une grossesse à un âge relativement jeune ou à cause d'un retour aux études, les étudiants-parents font tous face à des défis qui leur sont propres et qui peuvent nuire à leur taux de diplomation. Certaines mesures toutes simples peuvent améliorer grandement la vie de ces cégépiens et méritent d'être étudiées.

Tout d'abord, l'un des défis de taille auquel fait face un étudiant-parent est de trouver une place en garderie pour son enfant. L'implantation de garderies subventionnées à l'intérieur ou à proximité des institutions d'enseignement supérieur avec des places réservées pour les étudiants-parents permet de répondre directement à cette demande. Bien que cette mesure nécessite davantage d'efforts à l'implantation, les institutions se voient garantes d'offrir ce service à leurs étudiants. Si la mise sur pied de ces haltes-garderies se fait correctement, en fonction des besoins du milieu, le personnel de l'établissement pourrait aussi y trouver son compte.

La seconde mesure mise de l'avant par la FECQ est une initiative du collège Ahuntsic. Inspirée d'une mesure encourageant les membres du personnel à être plus indulgents envers les sportifs, la cote P – pour parents – mérite d'être mieux connue. Le principe est simple : la mention P est inscrite sur les listes et dossiers d'élèves qui ont à charge un enfant. Les professeurs sont alors encouragés à être plus compréhensifs envers les retards, les départs hâtifs ou les absences en cas de contretemps reliés à l'enfant. Bien sûr, ce climat de compréhension peut être atteint par une saine communication entre un professeur et ses étudiants. La cote P vient simplement confirmer la volonté des institutions d'accommoder ceux qui vivent des situations particulières.

Orientations suggérées :

- 24. Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, mette en place un système de halte-garderie ou de places en garderies subventionnées réservées aux étudiants postsecondaires et souligne ainsi l'importance de l'intégration des étudiants-parents dans les réseaux collégial et universitaire.*

25. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, fasse la promotion de l'implantation de la cote P.*

Emploi

Les jeunes sont irrémédiablement interpellés par la notion de l'emploi. Après le secondaire, la formation générale prend nécessairement une touche de choix de carrière. La surspécialisation, les conditions du marché de l'emploi, les perspectives de travail dans un domaine relativement récent, l'emploi en région, les conditions de vie associées à sa future fonction, l'épanouissement dans les tâches à effectuer pour le reste de sa vie : tant de choses que les jeunes prennent en compte lorsqu'ils pensent à l'emploi.

La FECQ souhaite s'attarder à deux éléments particuliers en terme d'emploi, mais surtout en matière de conditions de travail. Tout d'abord, les jeunes stagiaires. Ceux-ci sont souvent appelés à effectuer les mêmes tâches qu'un salarié régulier, sans les mêmes mesures de protection ou sans rémunération ; une situation à régler. Ensuite, l'équité entre les générations en matière de travail, notamment en ce qui a trait aux clauses de disparité de traitement des conventions collectives et du travail atypique involontaire.

Conditions de stage

Les conditions de vie des stagiaires sont un élément important lorsqu'on traite de l'employabilité des jeunes, car c'est l'une des dernières étapes de formation d'un étudiant avant d'atteindre le marché du travail. La FECQ a mené, l'an dernier, l'une des premières recherches sur les conditions de stage des collégiens. De celle-ci découle une dizaine de recommandations, dont la plupart visent à clarifier les attentes entre l'établissement scolaire, le stagiaire, le superviseur et le milieu de stage.¹²

De plus, la recherche soulève quelques problématiques en matière de conditions de stage. En effet, la perspective qu'une entreprise utilise les stagiaires comme travailleurs abordables est peu réjouissante. C'est pourquoi la Fédération demande que ces étudiants en stage final dans lesquels ils effectuent les mêmes tâches qu'un employé régulier puissent recevoir un salaire ou à tout le moins une gratification financière. La Politique québécoise de la jeunesse doit absolument tenir compte de la situation des stagiaires sur le marché du travail.

Orientation suggérée :

26. Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, mette en place des ressources humaines et financières pour que les stages offerts aux étudiants collégiens soient rémunérés.

Équité intergénérationnelle

L'équité entre les générations est un autre enjeu qui interpelle particulièrement les Québécois. L'inversement de la pyramide des âges causée par le vieillissement des *baby-boomers* augmente le fardeau fiscal des régimes de retraite, forçant le gouvernement à adopter certaines mesures financières à ce sujet. Les jeunes craignent de ne pas avoir les mêmes opportunités que leurs parents au même âge.

¹² DUFOUR, Marie-Elaine, « De saines conditions de stages : Une nécessité pour une société qui mise sur son avenir », 8 novembre 2014, FECQ, [En Ligne], http://www.fecq.org/wp-content/uploads/2014/11/De-saines-conditions-de-stages_78e_Co_Novembre_Sept-iles_Adopte.pdf

L'une des expressions très claires de l'inégalité entre les générations réside dans l'existence des clauses de disparité de traitement. Celles-ci, présentes dans certaines conventions collectives donnent des échelles salariales ou des programmes d'assurances collectives moins avantageux pour les plus récents employés. Voulons-nous réellement que nos jeunes aient moins d'opportunités que leurs aînés ?

Orientation suggérée :

27. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, indique l'importance de l'équité entre les générations et fasse conséquemment la promotion de l'abolition des clauses de disparité de traitement.*
28. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse le travail atypique involontaire comme dommageable à la sécurité financière des jeunes et jette les bases d'une réflexion pour enrayer les effets néfastes de cette nouvelle réalité.*

Environnement

Pour plusieurs, le réchauffement climatique sera le principal enjeu de la jeune génération. Préserver l'environnement est une notion relativement nouvelle, propre à notre époque. Or, la jeune génération a grandi dans un Québec proactif en la matière et elle est déterminée à mettre l'épaule à la roue pour faire en sorte que ses descendants aient une planète propre où grandir et s'épanouir.

Les enjeux environnementaux sont nombreux et complexes. Ils méritent d'être abordés par des gens plus compétents que nous en la matière. La FECQ souhaite cependant que la Politique québécoise de la jeunesse prenne en compte l'importance d'impliquer les jeunes dans l'élaboration des campagnes de sensibilisation. C'est par l'action qu'ils pourront s'approprier réellement les causes et déterminer ce qui leur tient à cœur.

Enfin, la fin du financement du Partenariat Jeunesse pour le Développement Durable (PJDD) a mené à une perte de ressources pour les jeunes dans la sensibilisation en matière d'environnement. Les agents en développement durable financés par ce programme permettaient d'avoir constamment à l'ordre du jour la question de l'environnement, notamment dans les cégeps et les universités. Les multiples campagnes et kiosques qui ont été organisés via le PJDD ont permis de sensibiliser les jeunes à une foule de sujets et d'enjeux. La Fédération croit que la jeunesse se doit d'avoir sous la main ces ressources pour mettre de l'avant l'environnement.

Orientation suggérée :

29. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, mette en place des campagnes de sensibilisation à l'environnement, notamment en matière de transports actifs, de choix alimentaires, de protection des cours d'eau, d'émission de GES, de déforestation, des préservations de la faune et la flore et d'utilisation de sources d'énergies propres.*
30. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, indique l'importance de la participation citoyenne des jeunes dans leur processus de sensibilisation à l'environnement.*
31. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de mettre à la disposition des jeunes toutes les ressources humaines, technologiques et financières nécessaires en matière d'environnement.*

Santé et conditions de vie

Pour que la jeunesse québécoise puisse s'épanouir, il faut d'abord et avant tout qu'elle soit en bonne santé. Pour être en mesure d'atteindre de bonnes conditions de vie, il faut être en bonne santé physique, mais également en excellente santé psychologique et sociale. Ainsi, la Fédération laissera à d'autres spécialistes le soin d'établir les priorités en matière de prévention et de soins de santé pour les jeunes.

Cependant, nous croyons qu'une bonne santé est réellement atteinte uniquement lorsque les relations sociales de la jeune génération se porteront bien et lorsque leur condition mentale est saine. Ainsi, nous abordons ici quelques défis auxquels font face les jeunes d'aujourd'hui, notamment l'itinérance, l'isolement social, la détresse psychologique et l'intimidation.

Lutte à l'itinérance et insertion sociale des jeunes

L'itinérance chez les jeunes est un phénomène relativement nouveau et très peu documenté. Toutefois, il est d'une importance capitale de réintégrer ces jeunes dans la société le plus rapidement possible.

Contrairement aux adultes de la rue plus âgés, les jeunes en situation d'itinérance le sont assurément depuis un court moment et en général de façon passagère¹³. La mise en place de mesures d'aide pour les jeunes itinérants a permis de réduire leur taux de mortalité de façon significative. La FECQ est d'avis que la Politique québécoise de la jeunesse doit jeter les bases d'une large réflexion à ce sujet.

Les causes qui pousseraient les jeunes vers la rue seraient, entre autres, la violence familiale, les placements répétitifs, les ruptures familiales, la négligence et la toxicomanie.

Orientation suggérée :

32. Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de lutter contre l'itinérance chez les jeunes et de mettre en place des mesures afin de réintégrer ces jeunes dans la société.

Lutte à l'intimidation

On traite très souvent dans l'actualité de l'intimidation au niveau primaire ou secondaire ou encore de harcèlement au travail. Il est utopique de croire que cette situation fort déplorable disparaît pour les tranches d'âges des gens allant au cégep ou à l'université. Je crois qu'il est de notre responsabilité d'apporter cet enjeu dans les cégeps et d'encourager les associations étudiantes et les administrations à travailler de pair sur l'adoption de mesures concrètes pour sensibiliser sa population.

La FECQ souhaite ainsi que le gouvernement du Québec mette en place des mesures afin de contrer l'intimidation, mais aussi l'homophobie et la transphobie.

¹³ MSSS, La direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, « L'itinérance au Québec : Cadre de référence », 2008, [En ligne], http://ywcacanada.ca/data/research_docs/00000265.pdf.

Orientation suggérée :

33. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de documenter le phénomène d'intimidation dans le réseau postsecondaire et jette les bases d'une réflexion pour contrer celui-ci.*
34. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, réaffirme l'importance de lutter contre toute forme de discrimination.*

Conclusion

Enfin, voici ce que la Fédération étudiante collégiale du Québec souhaiterait voir dans la prochaine politique québécoise de la jeunesse. Certains enjeux qu'on trouve déjà dans l'ancienne politique, d'autres plutôt nouveaux. Or, tous ont l'objectif d'outiller la jeunesse pour qu'elle soit en mesure de faire face aux défis de son époque.

Résumé des orientations

1. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de l'éducation citoyenne des enfants d'âge primaire et secondaire et que la Politique jette les bases de nouveaux travaux de réflexions à cet effet.*
2. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, indique l'importance de l'éducation à la citoyenneté dans la formation des étudiants du deuxième cycle du secondaire.*
3. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, réaffirme l'importance de l'engagement en milieu scolaire dans le développement de la conscience citoyenne.*
4. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse le cégep comme un milieu unique et privilégié d'implication, de découverte de soi, de développement de la conscience citoyenne et de compétences comme l'entrepreneuriat et le leadership.*
5. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, contribue à la volonté des acteurs du milieu collégial de se concerter.*
6. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, réfléchisse à la possibilité d'octroyer des crédits en reconnaissance de l'engagement étudiant, en plus de la mention au bulletin.*
7. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'apport des associations étudiantes dans l'éducation politique, la participation citoyenne et les débats publics.*
8. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, indique la nécessité de ne pas négliger les associations étudiantes dans l'organisation et la planification des campagnes et projets visant les étudiants.*
9. *Que le gouvernement du Québec modifie la Loi sur les sociétés d'État et réserve un siège d'administrateur aux 18 à 35 ans dans ces sociétés.*
10. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de la participation des jeunes à l'appareil étatique et modifie ses pratiques pour encourager l'intégration des jeunes en ses différentes structures et la relève administrative.*
11. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, jette les bases d'une réflexion sur la participation électorale des jeunes, particulièrement au sujet de la loi électorale, des obligations des partis politiques et de la promotion du vote.*
12. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'impact des bureaux de vote sur les campus collégiaux et universitaires sur le taux de participation électorale des jeunes et évalue les façons d'optimiser ce mode de votation.*

13. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance du réseau collégial dans l'occupation dynamique du territoire, particulièrement en ce qui a trait à la rétention régionale des jeunes et à l'insertion des jeunes à l'emploi.*
14. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, soit sensible à l'importance de se concerter localement sur les enjeux qui sont propres aux différentes communautés.*
15. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, finance le réseau des Forums jeunesse régionaux à hauteur d'au moins 2,28 M\$ pour leur permettre de continuer leurs activités.*
16. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, fasse la promotion d'un programme de mobilité étudiante interrégionale et que le Secrétariat à la jeunesse en finance l'implantation.*
17. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, soit sensible à la crise de recrutement et de financement qui attend le réseau collégial et qu'il mette de l'avant la mobilité étudiante pour éviter cette crise.*
18. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, mette de l'avant l'importance de la rétention régionale des jeunes travailleurs et le retour au bercail des étudiants dans une visée d'occupation dynamique du territoire et qu'un plan de sensibilisation à ce sujet soit mis sur pied.*
19. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de connaître les réseaux collégial et universitaire dans leur ensemble afin de permettre aux étudiants de faire un choix de programme éclairé.*
20. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de choisir un programme selon ses intérêts profonds plutôt que selon sa situation géographique, et fasse conséquemment la promotion de la mobilité étudiante interrégionale.*
21. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, mette de l'avant le mentorat et l'utilisation de nouvelles technologies dans l'optimisation de l'orientation professionnelle.*
22. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, indique comme moyens de persévérance et de réussite scolaire au collégial l'augmentation des services de soutien aux étudiants comme l'orthopédagogie, l'orthophonie, la psychologie, etc.*
23. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance des activités sportives, culturelles et parascolaires dans la lutte au décrochage scolaire.*
24. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, mette en place un système de halte-garderie ou de places en garderies subventionnées réservées aux étudiants postsecondaires et souligne ainsi l'importance de l'intégration des étudiants-parents dans les réseaux collégial et universitaire.*
25. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, fasse la promotion de l'implantation de la cote P.*

26. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, mette en place des ressources humaines et financières pour que davantage les stages offerts aux étudiants collégiens soient rémunérés.*
27. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, indique l'importance de l'équité entre les générations et fasse conséquemment la promotion de l'abolition des clauses de disparité de traitement.*
28. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse le travail atypique involontaire comme dommageable à la sécurité financière des jeunes et jette les bases d'une réflexion pour enrayer les effets néfastes de cette nouvelle réalité.*
29. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, mette en place des campagnes de sensibilisation à l'environnement, notamment en matière de transports actifs, de choix alimentaires, de protection des cours d'eau, d'émission de GES, de déforestation, des préservations de la faune et la flore et d'utilisation de sources d'énergies propres.*
30. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, indique l'importance de la participation citoyenne des jeunes dans leur processus de sensibilisation à l'environnement.*
31. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de mettre à la disposition des jeunes toutes les ressources humaines, technologiques et financières nécessaires en matière d'environnement.*
32. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de lutter contre l'itinérance chez les jeunes et de mettre en place des mesures afin de réintégrer ces jeunes dans la société.*
33. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, reconnaisse l'importance de documenter le phénomène d'intimidation dans le réseau postsecondaire et jette les bases d'une réflexion pour contrer celui-ci.*
34. *Que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, réaffirme l'importance de lutter contre toute forme de discrimination.*

Bibliographie

MESRST : « L'enseignement supérieur pour tous. Cahier thématique : L'accessibilité et la participation aux études supérieures » 2012, MESRST [En ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/cahier_accessibilite_enseignement_superieur.pdf, (Page consulté le 13 août 2015).

MULTIPLES, « L'implication de la jeunesse au profit de la société québécoise », 13 août 2015, Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale, , [En Ligne], http://fjrcn.org/wp-content/uploads/2015/08/M%C3%A9moire-PAJ-2015-FJRCN_final.pdf, (Page consultée le 13 août 2013).

LABERGE, Éliane, « Places aux jeunes sur les conseils d'administrations. » 17 novembre 2013, FECQ.

COLLARD, Nathalie « Pourquoi les jeunes ne votent pas? », 18 mars 2014, La Presse [En Ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/elections-quebec-2014/201403/17/01-4748323-pourquoi-les-jeunes-ne-votent-pas.php>.

DGEQ, « Participation électorale aux élections générales de 2012 au Québec », 19 décembre 2012, DGEQ, [En Ligne] <http://www.electionsequbec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=5327>.

DGEQ, « Participation électorale aux élections générales de 2012 au Québec », 19 décembre 2012, DGEQ, [En Ligne] <http://www.electionsequbec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=5327>.

CLOUTIER, Louis. BOUTROS, Magdaline. « 15% des étudiants admissibles ont votés sur les campus », 5 avril 2014, Le Devoir, [En Ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/404679/15-des-etudiants-admissibles-ont-vote-sur-les-campus>.

SERVICE NATIONAL DU RÉCIT DE L'UNIVERS SOCIAL, « L'urbanisation », [En ligne], <http://primaire.recitus.qc.ca/sujets/10/population/3760> (Page consultée le 2015-08-05).

IREC. « Un programme de mobilité étudiante pour les CÉGEPs », Avril 2015, FECQ, [En Ligne], http://www.fecq.org/wp-content/uploads/2015/05/Programme_mobilite_etudiante_FECQ.pdf.

MEESR, « Ensemble pour les générations futures : Politique québécoise de la jeunesse document de consultation », 2015, [En Ligne], <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/consultations-jeunesse/documents/consultation-pol-jeune-2015.pdf>.

DEMERS, Guy. « Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale », juin 2014, MESRS, [En Ligne], http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/sommet/Rapport_final_Chantier_offre_formation_collegiale.pdf.

DUFOUR, Marie-Elaine, « De saines conditions de stages : Une nécessité pour une société qui mise sur son avenir », 8 novembre 2014, FECQ, [En Ligne], http://www.fecq.org/wp-content/uploads/2014/11/De-saines-conditions-de-stages_78e_Co_Novembre_Sept-iles_Adopte.pdf

MSSS, La direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, « L'itinérance au Québec : Cadre de référence », 2008, [En ligne], http://ywcacanada.ca/data/research_docs/00000265.pdf.